

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
18 SEPTEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE  
30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 27  
Votants : 34

L'an deux mille dix-neuf,

le 24 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Claude FOUCAUT, - Mmes Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Maryvonne TATARD.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°116-2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ANNULATION DE LA CESSON D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER, DIT MAISON DE LA VOUTE, COMMUNE DE LA ROCHE-BERNARD AU PROFIT DE M. GUENAËL ROUX**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°105-2018 du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de cession d'un ensemble immobilier, dit Maison de la Voûte, cadastré section AC n° 348 et n°554, situé 4 route de Guérande à La Roche-Bernard, au profit de M. Guénaël ROUX.

Un compromis de vente a été signé le 18 décembre 2018 prévoyant ainsi la cession de cet ensemble immobilier au prix de 140 000 € net vendeur. Ce compromis est soumis à la condition suspensive de l'obtention d'un prêt bancaire par l'acquéreur.

Par courrier électronique du 11 juillet 2019, l'acquéreur a informé la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de son impossibilité d'obtenir un prêt bancaire immobilier pour cette opération. Le Crédit Mutuel de Bretagne, organisme bancaire sollicité pour le financement, confirme par courrier du 17 avril 2019, qu'il ne donne pas de suite favorable à la demande de M. ROUX.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n° 105-2018 du 25 septembre 2018.

